DECRET N° 2 0 2 4 / 0 4 8 2 1 PM DU 0 5 HOV 2024

portant nomination d'un responsable au Ministère des Forêts et de la Faune-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

ř.

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

- /u la Constitution;
 /u le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du
- 04 août 1995;

 Vu le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du
 Ministère des Forêts et de la Faune, modifié et complété par le décret
 n° 2005/495 du 31 décembre 2005;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 :
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

DECRETE:

Article 1er. - Est, à compter de la date de signature du présent décret, nommée au poste ci-après au Ministère des Forêts et de la Faune :

CONSEILLERS TECHNIQUES

Conseiller Technique n°2: Madame EREM Delphine BOLABO, Ingénieur des Eaux et Forêts, Matricule 696 922-V, précédemment Déléguée Régionale des Forêts et de la Faune du Sud-Ouest, en remplacement de Monsieur Christian MANGA BELL EPIE, appelé à d'autres fonctions

Article 2.- L'intéressée aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure

d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en française et en anglais/PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

YAOUNCE DE LA REPUBLIQUE

100025-17200110004

CHEF DU GOUVERAKEMENT

Joseph DION NGUT